

Printemps 2011

Volume I

LA LA PROTECTION DES ENFANTS DANS LES PROTECTION OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES DES ENFANTS



Bureau du Représentant Spécial du
Secrétaire Général pour
**LES ENFANTS ET
LES CONFLITS ARMÉS**



Nations Unies
**DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS
DE MAINTIEN DE LA PAIX**



Photo page de couverture: Photo ONU/Stuart Price
Photo dos de page de couverture: Photo ONU/Roger Lemoyne

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les
enfants et les conflits armés
One United Nations Plaza
DC1-627
New York, NY 10017
États-Unis d'Amérique
+1-212-963-3178
<http://childrenandarmedconflict.un.org>
larose@un.org
gswend@un.org

Département des opérations de maintien de la paix
Protection des enfants
380 Madison Avenue
19^e étage
New York, NY 10017
États-Unis d'Amérique
<http://www.un.org/peacekeeping/issues/children>
makome@un.org
bauerm@un.org

© Nations Unies 2011 Tous droits réservés



Bureau du Représentant Spécial du
Secrétaire Général pour
**LES ENFANTS ET
LES CONFLITS ARMÉS**



Nations Unies
**DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS
DE MAINTIEN DE LA PAIX**

LA LA PROTECTION DES ENFANTS DANS LES PROTECTION OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES DES ENFANTS

SOMMAIRE

Préface	5
Avant-propos	Alain Le Roy	6
	Radhika Coomaraswamy	7
Afghanistan	La protection des enfants en phase de sécurité V	9
Liban	La protection des enfants sur la Ligne bleue	11
Soudan	Autrefois enfant soldat, aujourd'hui spécialiste de la protection des enfants	13
Haïti	Les casques bleus au service de l'enfance	15
Protection de l'enfance	Questions et réponses	17
Déclaration conjointe	Journée mondiale de l'enfance	21



Soudan: Des enfants accueillent Mme Coomaraswamy, Représentante spéciale du Secrétaire générale, à son arrivée dans un camp de personnes déplacées au Darfour. Photo ONU/Olivier Chassot

Remerciements

Le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés tiennent à remercier Dee Brillenburg Wurth, Svjetlana Jovic, Hazel de Wet, James Gatgong, Julie Thériault et Bernadette Sene d'avoir fourni les récits provenant du terrain ainsi que pour le travail mené et les sacrifices consentis par leurs équipes sur le terrain.

PRÉFACE



Cet ouvrage est le volume I de la série intitulée *La Protection des enfants dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies*, qui a pour but d'illustrer les défis et les résultats obtenus dans les efforts déployés pour protéger les enfants dans certaines des régions les plus dangereuses du monde. Vous ferez la connaissance de Dee, Svjetlana, James et Julie, conseillers pour la protection des enfants attachés à des opérations de maintien de la paix qui, en se fondant sur l'expérience qu'ils ont acquise dans leur pays d'origine comme sur le terrain, s'efforcent d'introduire le concept relativement nouveau de protection des enfants dans les missions en situations de conflit et post-conflit.

L'initiative de cette publication revient au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, et à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, Radhika Coomaraswamy, qui ont, à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance, réaffirmé leur engagement de protéger les filles et les garçons des horreurs de la guerre.

Nous espérons que cette publication vous donnera une idée des efforts considérables que déploient avec dévouement nos casques bleus.

Timothy La Rose et Muriel Gschwend
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
pour les enfants et les conflits armés

Ann Makome et Marianne Bauer
Département des opérations de maintien de la paix



Le Département des opérations de maintien de la paix a déployé plus de 120 000 casques bleus dans 15 missions de maintien de la paix dans différentes régions du monde. Chacun d'eux, sans exception, a vécu une expérience unique en travaillant avec les enfants dans des situations de conflit.

Protéger ceux qui sont les plus vulnérables en temps de conflit est l'une des principales tâches que le Conseil de sécurité a confiées aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Avec nos partenaires, nous nous employons à mettre les enfants à l'abri de toutes les atrocités dont ils sont habituellement les victimes dans des situations de conflit, dans lesquelles ils sont fréquemment tués, blessés, violés et soumis à d'autres formes de violences sexuelles ou enrôlés de force.

Le Département est résolu à faire en sorte que tous les casques bleus soient personnellement conscients de cette responsabilité car chacun d'eux peut et doit contribuer à la protection des enfants en temps de conflit.

Vous rencontrerez dans le Volume I de la série *La Protection des enfants dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies*, un policier dévoué de l'ONU en Haïti, un spécialiste des affaires civiles qui centralise les questions concernant la protection des enfants au Liban, un conseiller pour la protection des enfants en Afghanistan et un spécialiste de la protection des enfants au Sud-Soudan, lui-même autrefois enfant soldat.

Les récits de cette publication illustrent le dévouement d'un petit nombre d'individus qui, multiplié par plus de 120 000, peut renforcer par des actes, aussi modestes qu'ils soient, faire une réelle différence pour les enfants sur le terrain.

J'espère que ces récits inspireront le lecteur à agir pour contribuer à la cause que nous défendons.



Alain Le Roy

Secrétaire général adjoint
aux opérations de maintien de la paix



Depuis 2001, date à laquelle le premier conseiller pour la protection des enfants a été déployé dans la Mission de maintien de la paix en Sierra Leone, les casques bleus ont assumé un rôle croissant dans la protection des enfants en temps de conflit armé. Aujourd'hui, quelque 75 conseillers et spécialistes de la protection de l'enfance sont affectés à 7 missions dirigées par le Département des opérations de maintien de la paix. Ces conseillers, travaillant directement sur le terrain, sont déployés pour conseiller les missions, et en particulier les chefs de mission, sur la protection des enfants pendant la période de transition devant mener à la paix. Ils surveillent et documentent les violations des droits des enfants, négocient des accords veillant à la libération des enfants des groupes et forces armés, forment les personnel onusien, les effectifs militaires et les éléments de police à la protection des enfants, défendent les droits des plus vulnérables et s'attachent à renforcer la protection des enfants.

Le Volume I de la série *La Protection des enfants dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies* explore le développement des services de protection des enfants en Afghanistan, au Liban, en Haïti et au Soudan. Partout dans le monde, nous avons été les témoins de progrès tangibles à mesure que se développent les capacités de protection des enfants. L'an dernier seulement, avec l'aide des casques bleus de l'ONU en République démocratique du Congo, 1 656 filles et garçons ont été libérés des forces et groupes armés opérant dans le pays. Conjointement avec l'UNICEF, les spécialistes de la protection des enfants en Afghanistan ont réussi à négocier avec le Gouvernement afghan un accord selon lequel celui-ci doit libérer tous les enfants enrôlés dans les forces nationales de sécurité et mettre fin aux autres violations des droits des enfants.

Nos collègues du Département des opérations de maintien de la paix ont un rôle essentiel à jouer pour mettre un terme à des pratiques comme le recrutement et l'enrôlement d'enfants, les violences sexuelles et l'assassinat d'enfants, garçons et filles, dont les seuls crimes sont d'être nés en temps de conflit. Le partenariat établi entre notre bureau et le Département des opérations de maintien de la paix et avec nos partenaires sur le terrain, comme l'UNICEF, s'est traduit et continuera à se traduire par une meilleure protection de l'enfance.

Vous apprendrez dans les pages qui suivent à connaître l'action que mène avec dévouement nos casques bleus et ce qu'ils font en faveur des enfants

Radhika Coomaraswamy

Radhika Coomaraswamy

Secrétaire générale adjointe

Représentante spéciale du Secrétaire général

pour les enfants et les conflits armés

Zero Under 18



Vers une ratification universelle d'ici à 2012

La campagne "Zero under 18" vise à assurer d'ici à 2012 la ratification universelle du Protocole facultatif concernant la participation des enfants aux conflits armés afin de dégager un consensus moral sur les points suivants:

- Aucun enfant ne doit participer aux hostilités
- Aucun enfant ne doit être forcé de servir dans des forces ou des groupes armés
- Tous les anciens enfants associés aux forces et groupes armés doivent recevoir une assistance qui leur permette de commencer une nouvelle vie exempte de violence

La campagne a été lancée en mai 2010 par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, en coopération avec l'UNICEF et le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Il reste encore a cinquante-trois États Membres de ratifier le Protocole facultatif avant 2012.

Aidez-nous à faire passer le message:

<http://www.facebook.com/childrenandarmedconflict>

“À Kaboul, en raison de l’insécurité extrême, c’est seulement en prison que je peux parler avec les enfants. Ce qu’ils me disent me rappelle toujours ce que nous faisons et pourquoi nous le faisons.” Dee Brillenburg Wurth



Afghanistan: Mme Coomaraswamy, Représentante spéciale du Secrétaire général, s’adresse aux enfants participant à Kaboul à un programme de sensibilisation aux dangers des mines. Photographie Timothy La Rose

Afghanistan: La protection des enfants en phase de sécurité V

Dans la prison de Pol-i-Charkhi à Kaboul, établissement où sont détenues les personnes suspectées de mettre en danger la sécurité nationale, les détenus Taliban jouent au volleyball dans la cour. Au passage de la conseillère pour la protection des enfants de la Mission d’assistance des Nations Unies en Afghanistan (UNAMA), qui se préparait à rencontrer de jeunes détenus, le jeu s’est interrompu devant le spectacle d’une occidentale passant juste à l’extérieur de la grille.

En 2009, Dee Brillenburg Wurth et son collègue sont venus s’entretenir avec des adolescents de 15 à 17 ans détenus dans les quartiers pour délinquants juvéniles, tous accusés d’association avec les Taliban. Bien que les conditions de détention soient relativement satisfaisantes, les enfants sont arrivés enchaînés pour l’entretien, les chaînes étant cependant rapidement retirées à la demande de l’équipe d’UNAMA.

Les enfants privés de liberté

Mohammed, réfugié afghan au Pakistan, travaillait dans une boulangerie lorsque des adultes lui ont demandé s’il voulait gagner 500 dollars pour introduire des stupéfiants en Afghanistan. C’est lorsqu’il a été arrêté à la frontière qu’il s’est rendu

compte qu’il ne transportait pas des stupéfiants mais des explosifs. Après avoir été arrêté par la police des frontières et accusé de travailler pour les Taliban, il a été remis aux forces militaires internationales et a passé cinq mois au centre de détention de Bagram. A 15 ans, il était le plus jeune détenu et il a depuis terminé sa peine dans un centre de réadaptation pour délinquants juvéniles de Kaboul.

Ali, 17 ans, a perdu un pied. Au cours d’un raid organisé contre un groupe de Taliban, Ali et ses amis ont été pourchassés par des forces gouvernementales, et il a alors été touché par un coup de feu. Après son traitement, il a passé six mois en prison à Bagram.

Comme l’explique Dee Brillenburg Wurth, “Les enfants sont détenus et accusés d’être associés aux Taliban mais c’est parfois seulement parce que leur oncle ou leur cousin sont impliqués. Des garçons sont parfois enrôlés dans des groupes armés, tandis que d’autres s’engagent dans la police nationale afghane. Nombre d’entre eux font l’objet de sévices sexuels aux mains de leurs chefs, de politiciens ou d’hommes d’affaires. Nous devons commencer quelque part pour mettre un terme à ces violences intolérables”.

Difficultés liées à l’insécurité

Le Département des opérations de maintien de la paix a déployé dans de nombreuses missions des spécialistes hautement qualifiés de la protection des enfants qui s’attellent à des problèmes comme les enfants associés aux forces et groupes armés, l’exploitation sexuelle et la détention d’enfants. Avec l’aide de réseaux de protection locaux, ils documentent la

situation des enfants, et les informations ainsi rassemblées sont compilées dans un rapport annuel global que le Secrétaire général présente au Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, ainsi que dans des rapports-pays sur la situation des enfants dans un pays donné.

En Afghanistan, les défis sont redoutables. “Je voudrais rencontrer plus d’enfants”, dit Dee Brillenburg Wurth, qui a acquis une longue expérience en matière de protection des enfants au Soudan, en Sierra Leone, au Burundi, en Côte d’Ivoire, en Guinée, au Sri Lanka et dans les Balkans. “Dans tous ces pays”, poursuit-elle, “j’ai pu marcher dans la rue avec des enfants, leur tenir la main et écouter ce qu’ils avaient à dire. À Kaboul, en raison de l’insécurité extrême, c’est seulement en prison que je peux leur parler. Ce qu’ils me disent me rappelle toujours ce que nous faisons et pourquoi nous le faisons. Heureusement, nous faisons des progrès”.

Accord avec le Gouvernement

Dee Brillenburg Wurth et son homologue de l’UNICEF, Ratna Jhaveri, étaient en charge de négocier les détails du plan d’action récemment signé par le Gouvernement afghan et l’ONU sur le recrutement et l’utilisation d’enfants. L’accord, qui a pour but d’obtenir la libération de tous les enfants des forces nationales de sécurité afghanes et, d’une façon générale, de renforcer la protection des enfants dans le conflit armé, a été signé en février 2011 lors d’une cérémonie à laquelle a assisté Radhika Coomaraswamy, Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés.

Atteindre les inatteignables

UNAMA est probablement, du point de vue de la protection des enfants, une des missions les plus difficiles. Alors que les relations avec le Gouvernement et les forces internationales sont positives et constructives, les auteurs des pires violations des droits des enfants, comme les Taliban, restent inatteignables. Il y a néanmoins une lueur d’espoir. Lors de sa visite, au début de l’année 2011, Mme Coomaraswamy a pu adresser un message aux acteurs non étatiques par l’entremise du Haut Conseil de paix, groupe mis sur pied par le Président Hamid Karzai pour encourager ces éléments à s’asseoir à la table des négociations. En février 2011, un commandant notoire de milices a libéré sept enfants qui occupaient des postes de contrôle, dans le sud du pays. “C’est un début”.

“Nous ne pouvons pas changer la situation du jour au lendemain mais, avec le plan d’action, nous plantons une graine de changement, non seulement sur le papier, mais aussi dans les attitudes. J’espère que, dans cinq ans, la population en général sera aussi horrifiée que je le suis par la situation des enfants dans le conflit en Afghanistan. Ces violations vont à l’encontre de la Charia et du droit national et international”, dit Dee Brillenburg Wurth.

L’équipe de deux collaborateurs de Dee Brillenburg Wurth, conseillère pour la protection des enfants, a été élargie en mars 2011 et compte désormais sept fonctionnaires qui poursuivront leurs efforts pour améliorer les conditions de vie des filles et des garçons affectés par le conflit.

Afghanistan: Une fillette afghane de 12 ans dans un camp de nomades. Photographie: Mariam Alimi



UNAMA est probablement, du point de vue de la protection des enfants, une des missions les plus difficiles. Si les relations avec le Gouvernement et les forces internationales sont positives et constructives, les auteurs des pires violations des droits des enfants, comme les Taliban, restent inatteignables.

“Il est parfois difficile, dans une mission traditionnelle de maintien de la paix, d’introduire de nouveaux concepts comme celui de la protection des enfants.”
Svjetlana Jovic



Liban: Point focal pour la protection des enfants à la FINUL, Svjetlana Jovic, s’occupant des enfants. Photographie: Eric Acquaye

Liban: La protection des enfants sur la Ligne Bleue

Dans une école au sud du Liban, des casques bleus armés arrivent dans des véhicules blindés pour enseigner aux enfants des langues étrangères, leur parler des dangers que représentent les mines qui les empêchent de jouer librement à l’extérieur, discuter de pratiques d’hygiène et leur apprendre le code de la route et la signalisation routière. Lorsqu’un soldat ou un civil de la FINUL rentre dans la classe, les enfants, qui ont pour la plupart vécu l’expérience du conflit armé, sont intimidés. Cependant, les opérations de maintien de la paix ont changé depuis que la FINUL a été créée, en 1978, avec pour mandat non plus de superviser le retrait d’Israël du sud-Liban, comme c’était le cas il y a 33 ans, mais aujourd’hui de veiller à ce que soit préservée la cessation des hostilités et à la mise en place entre autres d’activités de déminage et de projets humanitaires et de développement. Avec la nomination d’un point focal pour la protection de l’enfance, l’une des plus anciennes missions de maintien de la paix commence à changer.

En dépit du conflit passé, la protection de l’enfance n’était pas une question prioritaire pour la FINUL à ses débuts. Le fait que les enfants puissent néanmoins être victimes de la violence au Liban est une source de préoccupation pour l’ONU et pour Svjetlana Jovic, nommée point focal de la FINUL pour la protection des enfants en 2008. Sa tâche consiste à sensibiliser la mission aux besoins particuliers des enfants.

Svjetlana Jovic, pour qui ni les conflits et ni les missions de maintien de la paix ne sont choses nouvelles, est entrée en contact avec des casques bleus pour la première fois à Zagreb, dont elle est originaire. “La guerre en Croatie a transformé ma carrière. Au lieu de travailler dans un théâtre, j’ai décidé de travailler pour l’ONU”, explique-t-elle. Après avoir travaillé en Bosnie-Herzégovine sur le projet “Les enfants non accompagnés en exil” financé par l’UNICEF et l’Agence pour le développement des États-Unis, Svjetlana Jovic a travaillé comme spécialiste des droits de l’homme au Rwanda, où sa tâche était de retrouver les familles des enfants qui avaient été séparés pendant le génocide. Comme elle le dit, cette mission a été son « baptême du feu”.

Une mission s’adapte

Les problèmes auxquels Svjetlana Jovic est confrontée au Liban sont très différents. “Il est parfois difficile, dans une mission traditionnelle de maintien de la paix, d’introduire de nouveaux concepts comme celui de la protection des enfants”, explique-t-elle. La FINUL n’a pas reçu pour mandat d’entreprendre des activités pour protéger les enfants, par exemple pour surveiller les violations de leurs droits, mais elle fait de son mieux pour s’informer et comprendre la contribution que les casques bleus peuvent apporter à la protection des enfants dans un environnement post-conflit qui a de sérieuses impacts sur ces enfants.

L’une des méthodes auxquelles Svjetlana Jovic a recours consiste à organiser des séminaires sur les droits des enfants et la protection de l’enfance, en partenariat avec la section suédoise de l’organisation Save the Children.

Un rôle de plaidoyer

“L’idée que j’avais était d’introduire le concept de protection de l’enfance dans toute la mission et de former tous les membres du personnel de l’ONU, qu’il s’agisse des militaires, du personnel civil international ou des agents locaux. Les casques et les bérets bleus ainsi que les interprètes locaux et les représentants des ONG peuvent jouer un rôle de plaidoyer pour défendre la cause des enfants et il est important d’utiliser la contribution qu’ils peuvent apporter à cet égard pour renforcer les capacités non seulement de la FINUL mais aussi de leurs propres communautés locales en matière de protection de l’enfance. La formation est axée plus particulièrement sur les agents nationaux étant donné que ce sont ceux qui, à l’intérieur de structures caractérisées par la relève périodique des contingents, conservent la mémoire institutionnelle. Ils accompagnent chaque jour les militaires dans leurs patrouilles et peuvent ainsi jouer un rôle capital en défendant les droits des enfants. Se trouvant aux avant-postes de la FINUL, ils sont également les principaux interlocuteurs dans ses rapports avec les communautés locales.

Les enfants vivent des instants qui mettent à rude épreuve leur confiance et leurs instincts, surtout en temps de conflit. La formation dispensée tend par conséquent à indiquer la marche à suivre et les moyens à employer pour pouvoir offrir une protection de façon crédible. Selon Sanna Johnson, directrice régionale de la section suédoise de Save the Children, l’un des principaux objectifs de la formation est de “permettre aux composantes militaire et civile de la FINUL de mieux comprendre pourquoi et comment les enfants réagissent face à la violence, ce qui, en retour, aidera les casques bleus à moduler leurs interventions.”

Les huit journées de formation comprennent des réunions d’information et des discussions sur le concept de protection de l’enfance, les normes juridiques internationales, la législation nationale, l’impact des conflits armés sur les enfants et les mesures de protection existantes.

Les idées concernant les droits de l’enfant varient, comme en témoigne la discussion animée qui a eu lieu entre les 16 participants au séminaire, tous de cultures et milieux différents. Malgré tout, tous étaient soucieux d’apprendre. “En tant que fonctionnaire de la FINUL affectée à une mission de maintien de la paix au sud du Liban où plus de 10 000 hommes sont déployés au milieu de communautés où vivent des enfants, j’ai l’obligation d’apprendre et de mieux défendre les droits des enfants”, explique Sarah Al Khoury, spécialiste des affaires civiles de la FINUL. Commentant la formation, Monita Youssef, du Service de protection sociale de la FINUL, a considéré qu’elle constituait une occasion “de mieux savoir quels sont les droits des enfants au regard de la charte des droits de l’homme et le statut juridique qu’a celle-ci en droit libanais.”

La première étape sur une longue route

Svetlana Jovic sait que cette première formation n’est qu’un début et elle est aussi consciente qu’il reste un long chemin à parcourir. Il y a encore beaucoup à faire pour intégrer la protection de l’enfance aux activités de la FINUL. On peut néanmoins espérer que, la formation faisant mieux comprendre quels sont les droits des enfants et la mission et la communauté locale se faisant les défenseurs de l’enfance, les jeunes Libanais qui ont déjà vécu tant de difficultés seront mieux protégés.

Liban: Des militaires finlandais bavardent avec des élèves de l’école locale. Photo ONU/John Isaac



“Les casques bleus et les représentants de l’ONU peuvent contribuer à la protection de l’enfance.”
Svetlana Jovic

“J’ai récemment rencontré un ancien enfant soldat dans une école où j’étais venu parler des droits des enfants. Il s’est levé devant ses camarades et a dit: ‘cet homme m’a aidé en me permettant de quitter l’armée quand j’étais très jeune.’” - James Gatgong



Soudan: Des passants regardent la MINUS former des agents de police soudanais. Photo ONU/Tim McKulka

Soudan: Autrefois enfant soldat, aujourd’hui spécialiste de la protection de l’enfance

James Gatgong s’enfonce loin dans l’arrière-pays pour enquêter sur les cas de graves violations dont ont été victimes les enfants qui lui ont été signalées. Il forme des chefs d’unité, les officiers de la police du Sud-Soudan, des agents publics et des agents communautaires. “J’adore travailler pour les enfants, surtout lorsqu’il s’agit de défendre leurs droits”. James a de bonnes raisons de s’intéresser tout particulièrement aux enfants soldats du Soudan. Autrefois, il fut l’un des leurs.

À 13 ans, James a été forcé par son frère, alors chef de village du district de Boor Mayendit, à s’enrôler dans l’Armée populaire de libération du Soudan (SPLA). Il se souvient : “de fortes pressions étaient exercées sur les communautés locales pour qu’elles rejoignent les rangs de la SPLA dans la lutte contre ‘l’ennemi’.”

James Gatgong se rappelle être entré dans la SPLA, aux côtés de l’auteur de War Child et rappeur de réputation internationale, Emmanuel Jal, originaire du même village. En 1987, James Gatgong et des milliers d’autres enfants ont couvert à pied la longue route semée d’embûches, menant en Éthiopie. Beaucoup sont morts en route, de faim ou de maladie. Lors

de leur arrivée, ils ont été enrôlés dans « l’Armée rouge », composée principalement d’enfants. Il se rappelle avoir reçu l’ordre de combattre dans la région d’Equatoria, au Sud-Soudan. “En 1993, j’ai vu beaucoup d’enfants tués pendant la guerre. C’est l’un de mes souvenirs les plus douloureux. J’ai été grièvement blessé et évacué au Kenya par la Croix-Rouge”, dit-il. Une fois arrivé au Kenya, il a repris ses études de travailleur social.

Restauration de la paix au Sud-Soudan

La SPLA a commencé à se transformer en armée classique en 2006 en rassemblant plusieurs groupes armés. En dépit de quelques progrès, les taux d’analphabétisme demeurent élevés parmi les soldats, et l’on s’y soucie peu des droits des enfants. En sa qualité de spécialiste de la protection de l’enfance affecté à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), James Gatgong est, entre autres, chargé de former les forces de maintien de la paix et les militaires de l’ONU qui opèrent au Sud-Soudan aux normes nationales et internationales relatives à la protection de l’enfance.

Il faut également apprendre aux enfants soudanais quels sont leurs droits, et c’est la raison pour laquelle Gatgong va dans les écoles parler aux élèves. “J’ai récemment rencontré un ancien enfant soldat dans une école où j’étais venu parler des droits des enfants. Il s’est levé devant ses camarades et a dit: ‘cet homme m’a aidé en me permettant de quitter l’armée quand j’étais très jeune’. Il a alors dit à ses camarades qu’il avait lui-même l’intention de travailler pour les enfants du Sud-Soudan. Je suis fier de l’aide que j’ai pu apporter à mon peuple. Il le sera aussi,” assure James Gatgong.

La section de protection de l'enfance

La section de protection de l'enfance de la MINUS compte 25 collaborateurs nationaux et internationaux venus de toutes les régions du monde. Plusieurs officiers internationaux ont une expérience directe des conflits, et les Soudanais apportent leurs connaissances sur la diversité extrême de leur histoire, leur culture, leurs langues et leurs religions. Ce qui les réunit, c'est leur dévouement et leur volonté de garantir un avenir de paix aux enfants soudanais. Leur objectif commun est d'obtenir le respect total des engagements pris par les parties au conflit en matière de protection de l'enfance.

Après le référendum qui a eu lieu au début de 2011, les spécialistes de la protection de l'enfance de la MINUS ont demandé à toutes les parties d'avoir à l'esprit les progrès accomplis en faveur de l'enfance dans le Sud-Soudan. Les conseillers de la MINUS pour la protection de l'enfance, conjointement avec l'UNICEF, ont fait d'intenses efforts pour que soit mise en place une législation précise pour protéger les enfants et notamment en criminalisant leur recrutement dans les forces armées. Les décisions que prennent les parties à l'Accord global de paix devront reposer sur ces bases et continuer à renforcer la protection dont doivent jouir les enfants.

Dans l'avenir, il est prévu de continuer à mettre l'accent sur la formulation et la sensibilisation des communautés et des agents publics aux droits des enfants; plus de 5 000 militaires

de la SPLA ont été familiarisés avec les questions liées aux droits des enfants par le biais de campagnes de sensibilisation menées personnellement ou par l'entremise de la station de radio Miraya de la MINUS.

Accord avec la SPLA

Depuis que le Nord et le Sud ont signé l'Accord global de paix, au moins 1 500 enfants ont quitté les casernes, mais il en reste encore beaucoup.

A l'heure actuelle, 210 garçons associés à la SPLA ont été contrôlés, enregistrés, officiellement démobilisés et réunis avec leurs familles depuis la signature du plan d'action, à laquelle a assisté la Représentante spéciale du Secrétaire général, Radhika Coomaraswamy. Les dirigeants de la SPLA, à travers le Bureau de leur Directeur de l'orientation morale et leur Service de la protection de l'enfance, réfléchissent actuellement au meilleur moyen de sanctionner les membres de la SPLA qui ont été impliqués dans le recrutement et l'utilisation d'enfants dans l'armée.

Dans cet environnement en mutation constante, le personnel de la MINUS, conjointement avec les autres acteurs qui s'emploient à promouvoir la protection des enfants, continue de s'adapter aux exigences de ce pays complexe et fait de son mieux pour qu'un changement éventuel du paysage politique ne vienne pas réduire à néant les progrès qui ont été accomplis récemment pour les enfants du Soudan.

Soudan: Des enfants de Labado, ville dont quelque 60 000 habitants ont fui pour échapper à la violence et aux attaques. Photo ONU/Evan Schneider



Le Service de la protection de l'enfance de la MINUS compte 25 collaborateurs nationaux et internationaux venus de toutes les régions du monde.

“Il est de mon devoir de protéger les enfants pour empêcher que les trafiquants ne les vendent de l’autre côté de la frontière.” - Julie Thériault



Haïti: Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix en discussion avec des élèves. Photo ONU/Marco Dormino

Haïti: Les bérets bleus au service de l'enfance

“Depuis le terrible tremblement de terre, les enfants d’Haïti sont manifestement plus exposés à la violence qu’avant”, affirme Julie Thériault, officier de police de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Le séisme qui a secoué Haïti en janvier 2010 a fait des ravages dans les familles, les écoles et les églises et a détruit l’environnement protectif classique. Julie Thériault, policière canadienne, est arrivée en Haïti récemment pour travailler avec la Brigade de protection des mineurs de la Police de l’ONU.

“Je n’ai jamais, pendant 18 ans de travail dans la police canadienne, été autant sollicitée qu’aujourd’hui en Haïti, où le choc successif au tremblement de terre persiste au plus profond du peuple haïtien, où des éléments armés errent dans les rues et où il n’y a aucun havre de paix pour les plus innocents et vulnérables”, souligne Julie Thériault.

Julie Thériault est chargée d’accompagner et de former la police haïtienne et de surveiller, en rendant compte, les violations des droits des enfants tels que les violences sexuelles, les enlèvements, la traite d’enfants et l’utilisation d’enfants par les éléments armés. Cette information revêt une importance capitale pour le Conseil de sécurité et pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés qui, au Siège de l’ONU, suivent l’évolution de la situation dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité.

Violence sexuelle et traite des enfants

En Haïti, filles et garçons sont victimes d’abus sexuels par des éléments armés, qui agissent dans l’impunité la plus totale. Il est donc essentiel de documenter ces graves violations pour pouvoir traduire en justice les auteurs de ces actes. Indépendamment du suivi des violences sexuelles, Julie Thériault s’est rendue dans de nombreux hôpitaux pour aider à ce que les enfants victimes de violences sexuelles reçoivent un traitement adéquat. La situation actuelle est particulièrement précaire étant donné que les survivants du séisme et les personnes malades ont eux aussi désespérément besoin de soins. “J’ai été choquée de voir que le matériel médical est rare et que les fournitures et médicaments essentiels, par exemple pour traiter les victimes de viol, manquent cruellement,” dit-elle.

Un autre problème est celui de la traite des enfants. Beaucoup d’orphelinats ont vu le jour après le séisme. Il est de mon devoir de contrôler la légalité de ces établissements et de protéger les enfants pour éviter que les trafiquants ne les vendent de l’autre côté de la frontière. Au cours des derniers mois, Julie Thériault a signalé l’existence de plusieurs orphelinats illégaux.

Enfants privés de liberté

Fréquemment, les enfants inculpés d’infractions pénales sont détenus dans des conditions qui ne répondent pas aux normes internationales sur la justice pour mineurs. “Je visite beaucoup de prisons pour m’assurer que les enfants et les adultes ne partagent pas les mêmes cellules et que les

normes minimales de détention sont respectées. Il est cependant fréquent que garçons et filles soient entassés dans des petites cellules sans lit, sans toilettes et sans nourriture suffisante”, affirme Julie Thériault. Les problèmes sont signalés au service de protection de l’enfance de la MINUSTAH et aux autorités chargées des établissements pénitentiaires pour qu’ils y répondent au plus vite.

Renforcement des capacités de la police haïtienne

Afin de créer un environnement plus sûr pour les jeunes Haïtiens, l’une des principales attributions de Julie Thériault consiste à aider à reconstituer les capacités de la police nationale, sérieusement amputée par le tremblement de terre.

Elle travaille tous les jours avec la police nationale, mène des patrouilles conjointes et conseille ses collègues. Haïti a été le premier pays des Caraïbes à se libérer du joug du colonialisme, et Haïti a toujours manifesté un vif désir d’autonomie. Pour la MINUSTAH, il est ainsi devenu urgent d’aider à édifier de solides capacités nationales.

À la question de savoir quel était le moment qu’elle garde en mémoire, Julie Thériault, après avoir réfléchi, a répondu “J’ai visité beaucoup de régions du pays et, partout, le dénominateur commun est les enfants. Ces enfants et les autres personnes que j’ai rencontrées m’ont donné des souvenirs qui me resteront chers toute la vie. Leurs embrassades, leurs regards et leurs sourires resteront à jamais gravés dans ma mémoire, avec l’espoir qu’il sera possible pour Haïti d’édifier un avenir meilleur en aidant une personne, un enfant à la fois.”

Haiti: Officer Thériault meeting children during a patrol in Haiti.
UN Photo / MINUSTAH



Fréquemment, les enfants inculpés d’infractions pénales sont détenus dans des conditions qui ne répondent pas aux normes internationales sur la justice pour mineurs.



Tous les membres d'une mission de maintien de la paix ont un rôle à jouer pour mettre les enfants à l'abri des conséquences de la guerre.

Somalie: Des enfants du camp de personnes déplacées de Basasso. Photographie: Timothy La Rose

Questions et réponses

En quoi la protection de l'enfance est-elle un concept nouveau dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU?

Aux premiers jours des opérations de maintien de la paix, il y a plus de 60 ans, l'idée était simple: l'ONU s'interposerait entre les États en présence et surveillerait l'application des accords de paix et des accords de cessez-le-feu. Toutefois, à mesure que les conflits ont changé, nos missions ont elles aussi évolué. Les opérations de paix ont commencé à s'occuper d'aspects nouveaux comme la consolidation de la paix, veiller au respect des droits de l'homme, la démobilisation, le désarmement et la protection de l'enfance. Nos missions ont du devenir polyvalentes. La protection de l'enfance a été pour la première fois intégrée à leur mandat par la résolution 1261 du Conseil de sécurité, en 1999.

Les enfants sont affectés d'une façon disproportionnée par les conflits. Nombre d'entre eux sont victimes d'enlèvements, de viols, d'enrôlement dans les forces armées, sont tués ou blessés, font l'objet d'autres formes d'exploitation et se voient privés de leur droit fondamental à l'éducation, surtout lorsque leurs écoles sont attaquées.

Il faut aider les enfants à rompre le cycle de la violence avant qu'ils ne parviennent à l'âge adulte. Les forces de maintien de la paix peuvent aujourd'hui, grâce à leurs conseillers pour la protection de l'enfance, s'occuper de questions comme la démobilisation des enfants soldats, la justice pour mineurs et la réforme des lois.

Quels sont les éléments des opérations de maintien de la paix qui sont responsables de la protection des enfants?

Tous les membres d'une mission de maintien de la paix ont un rôle à jouer pour mettre les enfants à l'abri des conséquences de la guerre – des casques bleus et la Police de l'ONU aux civils internationaux et nationaux.

Des conseillers pour la protection de l'enfance sont affectés aux missions pour aider à ce que ce concept soit intégré à leurs activités.

Quels sont les rôles et les principales tâches des conseillers pour la protection de l'enfance affectés aux opérations de maintien de la paix de l'ONU?

Généralement, les conseillers pour la protection de l'enfance sont chargés des tâches suivantes:

- **Conseiller les dirigeants de la mission** afin que la protection de l'enfance soit intégrée au mandat de la mission, y compris dans le contexte des négociations de paix et des processus de planification, ainsi que des stratégies et des activités de tous les éléments de la mission.
- Organiser, à l'intention des nouveaux casques bleus, des **formations** à la protection de l'enfance. Environ 60 pour cent des personnes qui suivent cette formation sont des militaires, 30 pour cent des membres du personnel de la Police de l'ONU et 10 pour cent des membres du personnel civil. Ces sessions viennent compléter la formation sur la protection de

l'enfance que doivent suivre les casques bleus avant leur déploiement.

- **Surveiller et signaler** les graves violations des droits des enfants: le Conseil de sécurité a mis en place un mécanisme pour surveiller et signaler les violations les plus graves des droits des enfants en temps de conflit. Ce mécanisme de surveillance et de communication de l'information, appelé « mécanisme 1612 », d'après le numéro de la résolution du Conseil de sécurité qui l'a créé en 2005, est chargé de suivre de près les six catégories de violations graves suivantes : le recrutement et l'utilisation d'enfants, les assassinats et les mutilations d'enfants, les violences sexuelles, les enlèvements, les attaques contre les écoles et les hôpitaux, et le refus à l'accès humanitaire.

A travers leurs conseillers à la protection de l'enfance et les autres unités chargées de collaborer sur ce sujet, comme les équipes des droits de l'homme et les observateurs militaires, les missions de maintien de la paix aident à rassembler et à vérifier les informations reçues au sujet de ces six catégories. Les rapports, rédigés en collaboration avec UNICEF et les autres partenaires, revêtent une importance capitale puisque c'est sur cette base qu'agit le Groupe de travail du Conseil de sécurité de l'ONU sur les enfants et les conflits armés et que ces rapports peuvent entraîner des sanctions contre des individus.

- **Mettre en place le dialogue avec les parties au conflit:** Les conseillers pour la protection de l'enfance jouent un rôle clé en établissant un dialogue avec les auteurs des actes de violence et en préparant des plans d'action en vue d'éliminer les graves violations dont sont victimes les enfants, en particulier le recrutement d'enfants, les assassinats et les mutilations d'enfants et les violences sexuelles.

Ces plans d'action ainsi que des négociations plus informelles ont permis en 2010 la libération de 1 656 enfants en République démocratique du Congo, de 210 au Sud-Soudan et de 574 au Darfour.

- **Plaidoyer:** Les conseillers pour la protection de l'enfance jouent le rôle de défenseurs, de facilitateurs et de conseillers auprès des dirigeants des missions sur les questions liées à la protection de l'enfance.

Indépendamment de ces tâches, le rôle des conseillers pour la protection de l'enfance et de la mission varie selon le mandat confié à celle-ci par le Conseil de sécurité.

Où les conseillers pour la protection de l'enfance opèrent-ils aujourd'hui?

À l'heure actuelle, des conseillers pour la protection de l'enfance ont été affectés aux missions, sous la direction du Département des opérations de maintien de la paix ci-dessous:

MINUS/UNMIS (Soudan), MINUAD/UNAMID (Soudan), MONUSCO (République démocratique du Congo), MINUSTAH (Haïti), MASNUA/UNAMA (Afghanistan), MINUL/UNMIL (Libéria) et ONUCI (Côte d'Ivoire).

Depuis 2001, le Département des opérations de maintien de la paix a affecté des conseillers pour la protection de l'enfance en Sierra Leone, au Burundi, au Tchad, en République démocratique du Congo, en Afghanistan, en Côte d'Ivoire, au Libéria, en Haïti et au Soudan.

Quelle place les opérations de maintien de la paix occupent-elles dans les efforts déployés par l'ONU en matière de protection de l'enfance?

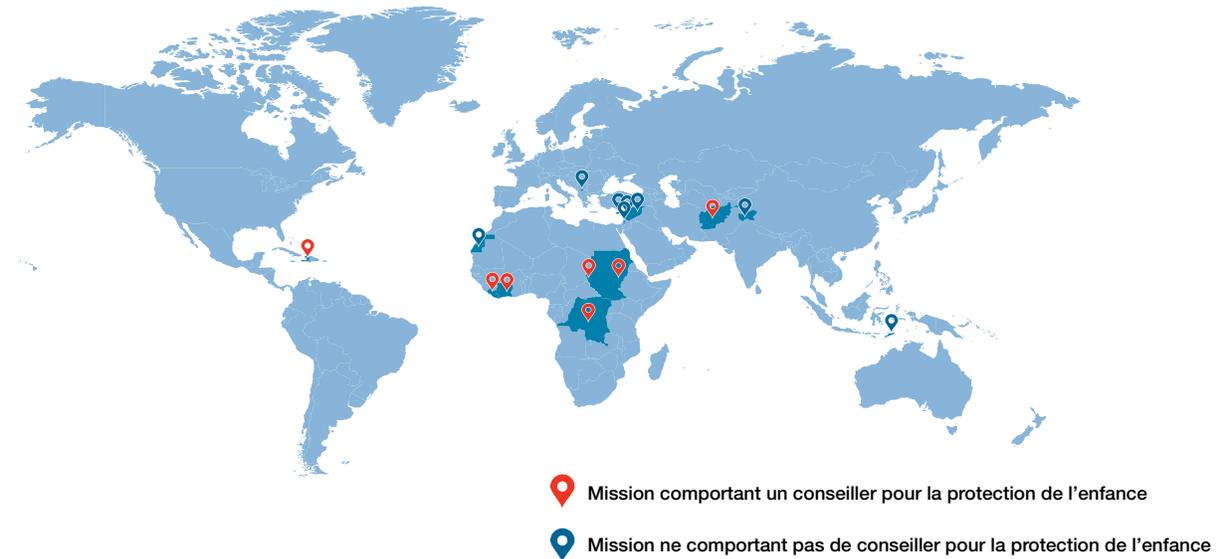
“La protection de l'enfance doit être intégrée à tous les programmes humanitaires et les politiques de maintien de la paix des Nations Unies et doit se voir accorder la priorité dans le cadre des procédures existantes de promotion des droits de l'homme et de l'action humanitaire.”

Rapport Graça Machel, Impact des conflits armés sur les enfants (A/51/306)

L'œuvre menée par le Département des opérations de maintien de la paix vient compléter celle que réalisent les autres intervenants de la protection de l'enfance. Coopérer avec eux est par conséquent indispensable si l'on veut mettre sur pied une action cohérente.

Les services des opérations de maintien de la paix chargés de la protection de l'enfance ne mettent pas en place des pro-

Déploiement des conseillers pour la protection de l'enfance



grammes humanitaires pour le compte du pays hôte, et cette indépendance leur donne une marge de manœuvre pour des activités politiquement plus délicates sur le terrain.

Quels sont les documents qui régissent les efforts de protection de l'enfance dans le cadre des opérations de maintien de la paix de l'ONU?

Depuis 1999, le Conseil de sécurité a adopté sept résolutions concernant les enfants et les conflits armés. Chacune de ces résolutions a consolidé le rôle particulier du Département des opérations de maintien de la paix en matière de protection de l'enfance.

En outre, depuis 2001, des dispositions spécifiques à la protection de l'enfance ont été incorporées aux mandats de 13 missions des Nations Unies. En 2009, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont conjointement émis une directive au sujet de la protection de l'enfance. Dans un effort de cohérence, le Département des affaires politiques a également adopté cette

même directive pour les missions politiques spéciales et les missions de consolidation de la paix.

Les documents suivants régissent les activités des missions de maintien de la paix en matière de protection de l'enfant:

Résolutions du Conseil de sécurité: 1261 (1999), 1314 (2000), 1379 (2001), 1460 (2003), 1539 (2004), 1612 (2005), and 1882 (2009)

Politique: L'intégration systématique de la protection et de la promotion des droits et du bien-être des enfants touchés par les conflits armés dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (2009)

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Ann Makome (makome@un.org) ou

Marianne Bauer (bauerm@un.org)

Département des opérations de maintien de la paix –
Protection de l'enfance

<http://www.un.org/peacekeeping/issues/children>



Soudan: Mme Coomaraswamy, Représentante spéciale du Secrétaire général, en mission au Soudan pour assister à la signature d'un plan d'action avec la SPLA. Photo ONU/Olivier Chassot

Déclaration conjointe

New York, 19 novembre 2010

Demain 20 novembre, Journée mondiale de l'enfance, sera l'occasion de célébrer la jeunesse et d'apporter la preuve de notre conviction universelle que l'enfance est une période sacrée pour toutes les filles et tous les garçons du monde. Cependant, des millions d'enfants de la planète se voient encore refuser un foyer et un environnement sûrs, une école qui fonctionne et un terrain de jeux sans danger. Lorsqu'ils grandissent en période de conflit, leur innocence est dérobée alors qu'ils sont enlevés sur la route de l'école, enrôlés dans les groupes armés, blessés ou tués, séparés de leurs familles ou qu'ils subissent des souffrances dont les cicatrices, physiques et morales, dureront toute une vie.

Nous avons à l'esprit les besoins des enfants vivant en Afghanistan, au Burundi, en Côte d'Ivoire, en Haïti, en Iraq, au Liban, au Myanmar, au Népal, dans les territoires palestiniens occupés et en Israël, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan et au Tchad,

ainsi que dans tous les autres pays en proie à des conflits, et nous réaffirmons notre engagement de nous faire leur voix et leurs protecteurs.

Graça Machel, championne internationale pour la défense des droits de l'enfant, a présenté à l'Assemblée générale pour la première fois en 1996 un rapport sur le cauchemar que vivent ces enfants. Nous avons depuis lors beaucoup avancé, et la protection des enfants dans les conflits armés est aujourd'hui partie intégrante des efforts que déploie la communauté internationale dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité. En suivant systématiquement la situation et en désignant nommément les auteurs de violations des droits de l'enfant, le Secrétaire général et l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble ont obtenu la libération de milliers d'enfants enrôlés dans les forces et groupes armés dans les dix dernières années. De plus, en juin 2010, le Conseil de sécurité a affirmé sa volonté à pouvoir imposer des sanctions aux individus qui persistent à violer le droit des enfants.

Au cours des dix dernières années, nous nous sommes attachés sans relâche à resserrer le partenariat entre nos deux

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix inspecte la zone frontière. Photo ONU/Marco Dormino

Nous exploiterons les effets de synergie de nos deux bureaux, conjointement avec l'UNICEF et tous les partenaires des Nations Unies, pour que le rêve de l'enfance devienne partout réalité.





Déclaration conjointe à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance de Radhika Coomaraswamy, Représentante spéciale du Secrétaire général, et Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint.

bureaux pour renforcer le rôle joué par les opérations de maintien de la paix en matière de protection de l'enfance. En 2001, le premier conseiller de la protection de l'enfance a été déployé dans la mission en Sierra Leone. Près de dix ans plus tard, des conseillers et points focaux pour la protection de l'enfance ont été déployés dans neuf missions menées sous la direction du Département des opérations de maintien de la paix. Ils y négocient la libération des enfants et veillent à ce que les casques bleus de l'ONU soient sensibilisés aux vulnérabilités des enfants affectés par les conflits. Aujourd'hui, tous les casques bleus reçoivent une formation à la protection de l'enfance et deviennent ainsi les yeux et oreilles du Bureau sur les enfants et les conflits armés sur le terrain. Les efforts déployés conjointement par nos bureaux, l'UNICEF et les autres partenaires des Nations Unies nous ont permis de réaliser des progrès considérables sur la voie de la protection des enfants dans les conflits. En 2010, avec l'assistance des casques bleus de la Mission de l'ONU pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), plus de 1 000 filles et garçons ont été libérés des forces et les groupes armés qui les avaient enrôlés. La Mission des Nations Unies

au Soudan (MINUS) et l'UNICEF ont facilité la libération de plus de 200 enfants, et l'Opération hybride Union africaine/Nations Unies au Darfour (MINUAD) a aussi joué un rôle important dans la libération de près de 1 000 enfants au cours de l'année écoulée. En Afghanistan, au Myanmar et en République démocratique du Congo, trois accords concernant la libération des enfants sont en cours de négociation.

Bien qu'il y ait lieu de se féliciter de ces réalisations, la Journée mondiale de l'enfance doit cependant nous rappeler qu'il reste bien d'autres difficultés auxquelles les enfants doivent faire face en période de conflit. Aussi longtemps que les écoles resteront la cible d'attaques et que les enfants, bien que libérés, risquent d'être à nouveau recrutés ou continuent de faire l'objet de violences dans un environnement caractérisé par l'absence d'un état de droit, nous resterons résolus à poursuivre cette œuvre importante. Conjointement avec l'UNICEF et les autres partenaires des Nations Unies, nous exploiterons les forces de nos deux bureaux pour que le rêve de l'enfance devienne partout une réalité, même aux heures les plus sombres des conflits.



Participez aux discussions sur les opérations de maintien de la paix et de protection de l'enfance

Twitter

<http://www.twitter.com/childreninwar>

<http://www.twitter.com/unpeacekeeping>

Facebook

<http://www.facebook.com/childrenandarmedconflict>

<http://www.facebook.com/unpeacekeeping>

Flickr

<http://www.flickr.com/childrenandarmedconflict>

<http://www.flickr.com/unpeacekeeping>

Youtube

<http://www.youtube.com/childreninwar>

Websites

<http://childrenandarmedconflict.un.org>

<http://www.un.org/peacekeeping>

<http://www.un.org/peacekeeping/issues/children>



Bureau du Représentant Spécial du
Secrétaire Général pour

**LES ENFANTS ET
LES CONFLITS ARMÉS**



Nations Unies
DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS
DE MAINTIEN DE LA PAIX

<http://childrenandarmedconflict.un.org>
<http://www.un.org/peacekeeping/issues/children>